

une autre étape claire et concrète vers le renforcement de l'Accord, aiderait à imprimer l'élan voulu pour enclencher de réelles négociations sur un accord de libre-échange des Amériques au moment même où d'autres pays commencent à se sentir laissés pour compte.

Dans une perspective plus générale, c'est la relation entre les pays de l'ALENA et leurs vis-à-vis du MERCOSUR, considérés ensemble ou isolément, qui aura une influence déterminante sur l'initiative de la création d'une vaste ZLEA. À la vérité, ces pays où vivent la majorité des habitants de l'hémisphère en génèrent aussi l'essentiel de la production, du commerce et de l'investissement. Comment ces deux groupes peuvent-ils faire converger leurs intérêts?

Les deux blocs pourraient négocier un accord entièrement nouveau qui remplacerait l'ALENA et le MERCOSUR (d'autres pays de la région pourraient sans doute y participer). Cette première option équivaldrait à construire l'ALEA de toutes pièces, les négociateurs disposant néanmoins de certains points de repère dans les accords existants. Cette approche comporte cependant au moins trois défauts. Premièrement, elle exigerait beaucoup de temps et de ressources humaines. Deuxièmement, la portée du produit final serait vraisemblablement moins étendue que ne l'est l'ALENA, les négociateurs devant tenir compte des intérêts de petites économies et de certains participants importants (dont le Brésil) aux yeux de qui le champ d'application de l'ALENA est trop vaste (par ex. en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle et le commerce des services). Troisièmement, l'élaboration d'un accord entièrement nouveau supposerait que nous participions pour la troisième fois en l'espace de dix ans à des négociations plutôt complexes avec les États-Unis, ce qui pourrait avoir pour effet de compromettre l'équilibre auquel nous sommes arrivés avec l'ALE et l'ALENA, un équilibre qui protège les sensibilités canadiennes<sup>29</sup>.

Une deuxième option consisterait à laisser chacun des pays de l'ALENA négocier un accord bilatéral de libre-échange avec le MERCOSUR, ce qui reviendrait à reconnaître que celui-ci est une union douanière et que ses membres voudraient négocier collectivement. Cette façon de procéder pourrait être mise en parallèle avec

---

décembre 1994.

<sup>29</sup> Une proposition faite par les Américains (et rejetée par les délégations canadienne et mexicaine) durant la session de négociation tenue à la fin de juillet 1995 sur l'accession du Chili à l'ALENA nous a donné un nouvel exemple de la propension des États-Unis à vouloir obtenir des concessions additionnelles dans des domaines tels que les droits de propriété intellectuelle. Voir *Inside NAFTA*, vol. 2, n° 17, Washington, 23 août 1995, p. 1, 15-18. Une telle attitude gérable dans le contexte de l'accession à l'ALENA le serait beaucoup moins dans une négociation *ab initio* à plusieurs parties qui viserait à construire l'ALEA de toutes pièces.